

Pour un état des lieux du logement étudiant à Lausanne

Ce n'est un secret pour personne, la région lausannoise et plus largement l'arc lémanique connaissent une pénurie de logements sans précédent. Cette situation problématique met pourtant en lumière la prospérité de notre région ainsi que son attrait pour un vaste panel de publics. L'un de ces publics est bien particulier, à savoir celui des étudiants.

Ville étudiante par excellence de par la présence de l'EPFL, de l'UNIL, ainsi que d'une kyrielle d'autres établissements de la HES-SO, la ville de Lausanne est pourtant quelque peu en reste en ce qui concerne les logements estudiantins.

En effet, les solutions de logements spécifiquement destinés à cette dernière catégorie sont- et c'est un euphémisme - insuffisantes. C'est pourquoi les étudiants se rabattent bien souvent sur des logements en ville qu'ils partagent dans de nombreuses colocations. Ce phénomène participe de façon non négligeable à la pénurie de logements à Lausanne. Particulièrement, en ce qui concerne les appartements de 2 et 3 pièces, habitations que recherchent avidement les familles de jeunes parents.

Le Préavis 2013/42 de la Municipalité qui a suivi la motion de Monsieur Gaillard intitulée « Pour une politique lausannoise du logement des jeunes en formation » apporte quelques éléments de réponse :

En 2013, le nombre de jeunes en formation fréquentant une haute école, l'UNIL ou l'EPFL était alors approximativement de 30'000 personnes à laquelle s'ajoutent quelque 10'000 apprentis ayant une place d'apprentissage dans le district de Lausanne. Pour pallier à la demande, plusieurs institutions ont pour but spécifique de créer puis de gérer des maisons destinées à loger des jeunes en formation œuvrent à Lausanne. Elles offrent ainsi quelque 2'600 chambres, studios et appartements à loyers abordables en 2013. Des professionnels de l'immobilier mettent traditionnellement à disposition des studios, souvent meublés, dont les loyers sont bien plus élevés. Ce parc est estimé à environ 900 studios ou petits appartements en date de l'année 2013.

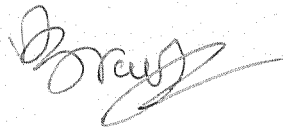
Aujourd'hui, il nous semble important de refaire un point sur cette situation épineuse, d'indiquer les projets et développements en cours et de préciser le rôle des différents acteurs (communes, Canton, hautes écoles, etc...) dans cette politique. Le nombre d'étudiants ne cesse d'augmenter en ville de Lausanne et cette situation, très positive par ailleurs pour le dynamisme et le rayonnement de notre ville, ne semble pas prête de changer.

Dès lors, je souhaiterais, dans un premier temps que la Municipalité revienne sur la situation du logement étudiant à Lausanne à ce jour :

- 1) Combien de chambre d'étudiants existe-t-il à Lausanne? À combien s'élève approximativement la population estudiantine en ville de Lausanne ?
- 2) La Municipalité pourrait-elle renseigner le Conseil communal sur l'offre existante, les projets en cours dans l'agglomération lausannoise et en particulier les démarches initiées par la Ville de Lausanne pour construire ou promouvoir la construction de logement spécialement conçu aux besoins de la population estudiantine?

- 3) La Municipalité peut-elle nous indiquer comment sa politique s'insère dans une stratégie cantonale et quelles sont les responsabilités respectives de chacun (canton, communes, hautes écoles, etc...) ?
- 4) La municipalité a-t-elle déjà envisagé de mettre en place un projet du type « clé : caution locative étudiante », à l'instar du système mis en place en France¹, afin d'aider les étudiants en recherche de logement et sans garant ? Pourrait-elle s'approcher du Canton, d'autres communes de l'agglomération ou villes vaudoises pour initier un tel projet ?

Vincent Brayer, groupe socialiste



¹Pour mémoire : La caution locative étudiante (Clé) est une garantie de l'Etat, gérée par les CROUS, qui permet aux étudiants disposant de revenus mais dépourvus de garants personnels d'accéder plus facilement à un logement. Avec ce dispositif, l'Etat se porte ainsi garant du paiement des loyers des étudiants en cas de défaillance. Voir sur le site officiel : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid92629/rentree-etudiante-pour-vous-loger-pensez-a-la-cle-caution-locative-etudiante.html>